

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEMAIRE, Maire.

Étaient présents : Alexandre BRETAGNE (arrivé à 20h25), Frédéric CARRÉ, Laurence LAMORY, Jean-Claude LEMAIRE, Danielle LOPES, Sandra PICART, Eric ROSIER, France ROYER, Jean-Michel SABAN

Étaient absents excusés :

Evelyne CALLEJA

Jean Pierre CARRÉ : pouvoir à Jean-Claude LEMAIRE

Étaient absents non excusés :

Stéphane CARRÉ

Frédéric GUEUNOT

Rémi MARSIGNY

Charlotte RENARD-CHESET

ORDRE DU JOUR :

- Nomination de la secrétaire de séance.
- Approbation du dernier compte rendu du jeudi 17 octobre 2019
- Accord pour l'ouverture d'un cabinet de kinésithérapie
- Politique communale de mise en place d'énergies renouvelables dont accord de principe d'installation photovoltaïque sur terrains dégradés ou faible valeur agronomique.
- Participation frais scolarité concernant l'école de Sainte Chantal à Avallon
- Adhésion annuelle à la Fondation du Patrimoine
- Question diverses

Date de convocation et d'affichage : 16 novembre 2019 et 18 novembre 2019

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

1. NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Laurence LAMORY est nommée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 2019

Le compte rendu de la séance du jeudi 17 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

3. ACCORD POUR L'OUVERTURE D'UN CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande d'installation d'un kinésithérapeute en l'occurrence Monsieur JAUMOTTE. Le Conseil Municipal reçoit cette proposition avec satisfaction et donne son accord pour la mise à disposition des locaux sous forme de bail commercial. Il propose 200,00€ par mois pour chaque local occupé. Pour faciliter l'implantation, pendant les 2 premières années le loyer sera ramené à 50% de son montant soit 100,00€ par local.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire ou un adjoint à signer tous documents correspondant à cette mise à disposition.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

4. POLITIQUE COMMUNALE DE MISE EN PLACE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DONT ACCORD DE PRINCIPE D'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE SUR TERRAINS DÉGRADÉS OU FAIBLE VALEUR AGRONOMIQUE

- ÉOLIEN :

Le Conseil Municipal considérant les éoliennes déjà implantées (10), celles à venir (3) au printemps 2020 et 3 autres fin 2021 juge à l'unanimité que le nombre correspond au projet initial et que la limite d'acceptabilité en terme de paysage et d'environnement est atteinte.

En conséquence il décide à l'unanimité des présents qu'aucune implantation nouvelle n'est souhaitable, ni possible hormis les 3 autorisées (Galuchot) et 3 en cours d'instruction (1 au Nord, Vaux Fregers) (2 au Sud extension Galuchot).

Le Maire et les adjoints sont chargés d'en aviser d'éventuelles entreprises candidates à la construction de nouveaux mâts.

- PHOTOVOLTAÏQUE SUR SITES DÉGRADÉS OU TERRAINS DE FAIBLE QUALITÉ AGRONOMIQUE

Le débat est ouvert. Il ressort des discussions que de telles implantations devront obligatoirement être accompagnées ou liées à de nouvelles activités agricoles. Ce point sera travaillé et représenté au prochain conseil municipal.

5. PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ CONCERNANT L'ÉCOLE DE SAINTE CHANTAL A AVALLON

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de financement pour la scolarité de 3 élèves de Joux la Ville à l'école privée Sainte Chantal à Avallon pour un montant de 2.316,00€.

Le Conseil Municipal considérant que toutes les structures d'accueil sont présentes au village (cantine et halte-garderie) **DÉCIDE** de ne pas donner suite à cette demande, et **CHARGE** le Maire d'en aviser l'établissement.

6. ADHÉSION ANNUELLE A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal **DONNE** son accord à l'unanimité pour un montant de 120,00€.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Une demande d'implantation de distributeur de pizzas est parvenue en mairie le 08 novembre 2019.

Le Conseil Municipal aurait été concerné en cas d'occupation de l'espace public. Il semble qu'une solution d'implantation a été trouvée chez un particulier pratiquant lui-même des activités commerciales.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de laisser l'affaire suivre son cours et de ne pas intercéder dans cette opération.

- Le Maire informe le Conseil Municipal que le certificat d'urbanisme concernant la station-service a été reçu avec un avis favorable. Contact a été repris avec les partenaires en vue de l'élaboration du cahier des charges.

- Dégradations : Madame Lamory dit que des dégradations sont constatées suite aux travaux d'enfouissement Rue Créte. La remarque sera faite aux entreprises concernées et une réception de travaux sera demandée.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

- Monsieur Bretagne demande s'il est possible de mettre des cailloux sur le chemin du Fournaud Picart. La demande est entendue et sera traitée quand les conditions climatiques le permettront.
- Monsieur Jean Michel SABAN informe le Conseil Municipal que le plan de gestion de la forêt communale arrive à terme en 2020. Il nécessite d'être renouvelé et propose une sortie en forêt en matinée suivie d'une réunion-point en mairie. La date sera fixée et chacun en sera avisé.
- Monsieur LEMAIRE informe que le cabinet paysagiste viendra présenter le projet de Oudun le 05 décembre à 11h. Une invitation sera envoyée a chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

Alexandre BRETAGNE

Evelyne CALLEJA
ABSENTE EXCUSÉE

Frédéric CARRÉ

Jean-Pierre CARRÉ
POUVOIR
Jean-Claude LEMAIRE

Stéphane CARRÉ
ABSENT NON EXCUSÉ

Charlotte
RENARD -CHESNET
ABSENTE NON EXCUSÉE

Frédéric GUEUNOT
ABSENT
NON EXCUSÉ

Laurence LAMORY

Jean-Claude LEMAIRE

Danielle LOPES

Rémi MARSIGNY
ABSENT NON EXCUSÉ

Sandra PICART

Eric ROSIER

France ROYER

Jean-Michel SABAN

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération 85_2019	OUVERTURE D'UN CABINET DE KINESITHERAPIE
Délibération 86_2019	POLITIQUE COMMUNALE DE MISE EN PLACE D'ENERGIES RENOUVELABLES
Délibération 87_2019	PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE
Délibération 88_2019	ADHESION ANNUELLE A LA FONDATION DU PATRIMOINE